

# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 31 JANVIER 2006

### Point sur le dossier sécurité

*Rapporteur : M. ROMANDEL*

Le montant des dégradations sur le mobilier urbain enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (82,25 €), est 12 fois inférieur à celui de janvier 2005. M. ROMANDEL a fait observer que cette baisse était consécutive aux interpellations effectuées en décembre.

Par ailleurs il a fait état d'une lettre du chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur indiquant que la demande de prise en charge par l'Etat des dégradations de l'année 2005 était à l'étude.

### Budget Primitif 2006

*Rapporteur : M. GELINAT*

Le Budget Primitif 2006 voté à l'unanimité, traduit avant tout notre volonté d'être fidèle aux engagements pris avec la population d'Othis. Alors que de nombreuses collectivités n'ont eu d'autres choix que d'alourdir la pression fiscale pour faire face notamment à un désengagement continu de l'Etat, Othis a décidé pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive de ne pas augmenter les impôts communaux.

Une gestion saine des dépenses de fonctionnement et une participation financière importante de la Communauté de Communes de la Plaine de France (dotations de solidarité communautaire, subventions aux associations, prise en charge des dépenses de fleurissement, des ordures ménagères ..., sans compter le financement d'importantes opérations d'investissement) nous permettent de faire face à la disparition progressive des dotations de l'Etat.

Nous poursuivrons en 2006 les actions prioritaires telles que la vie scolaire, la jeunesse, le sport et la sécurité.

Le budget alloué aux écoles et à la vie périscolaire représente plus de 25 % du budget de fonctionnement.

### Investissement :

En 2006 ce budget permettra de maintenir les programmes pluriannuels d'investissement (écoles, sport, voirie, ...) mais également le financement d'équipements et d'aménagements importants tels que :

- la reconstruction de l'école élémentaire des Huants (livraison fin juin)
- la création d'un stade de football à Beaumarchais
- la réalisation d'un tennis couvert
- l'engagement d'études pour l'aménagement d'une salle à caractère culturel
- la sécurisation de la traversée du hameau de Beaumarchais et une liaison trottoirs entre le collège et le hameau
- poursuite de l'opération de l'aménagement des passages piétons sur la commune

La plupart de ces opérations ont été rendues possibles notamment grâce à la participation financière du Département et de la Région.

.../...

### **ZAC de Dammartin-en-Goële – délégation pour ester en justice**

*Rapporteur : M. LECOMPTE*

A la suite de l'adoption de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Dammartin-en-Goële a poursuivi la procédure engagée afin de réaliser la ZAC de « Folle Emprince ». Celle-ci sera la source de nombreuses difficultés pour les habitants d'Othis et plus généralement pour la population du canton. De plus les infrastructures existantes ne sont pas de nature à absorber l'augmentation exponentielle de la population qui en découlera. Pour ces motifs et pour d'autres liés à la qualité de vie et de l'environnement dans la ville trait d'union, la commune d'Othis avait émis un avis défavorable à l'égard du PLU de Dammartin-en-Goële et demandé l'annulation de celui-ci par voie de justice en décembre 2005. Pour ces mêmes raisons le Conseil Municipal a autorisé le maire d'Othis à ester en justice à l'encontre de la ZAC « Folle Emprince ».

### **Vœu sur l'avenir du lycée de Longperrier**

*Rapporteur : M. CORNEILLE*

La rentrée scolaire 2005/2006 avait révélé au grand jour les problèmes déjà anciens du lycée de Longperrier. En raison de dramatiques sureffectifs, les conditions de vie, d'étude, d'enseignement se sont dégradées au fil des ans et les résultats au baccalauréat ont suivi la même pente inquiétante. Pour répondre à l'urgence, le Conseil Municipal, dans un vœu, a souhaité que soient mises en œuvre désormais les mesures les plus rapides et les plus efficaces et souhaité :

- que dès la rentrée 2006/2007 les effectifs de l'établissement ne dépassent pas 1300 élèves
- que le rectorat s'engage à ne pas créer de nouvelles filières et à modifier la carte scolaire en affectant dans les lycées de Meaux les élèves issus des 3<sup>ème</sup> des collèges de St Souplets et de Oissery
- que pour régler au plus tôt les problèmes de restauration, la Région choisisse d'ajouter des bâtiments démontables dotés d'un système de réchauffage sur le site même du lycée

Enfin le Conseil Municipal demeurera vigilant pour qu'aucun retard ne vienne gêner la réalisation du futur lycée de Dammartin-en-Goële qui ouvrira en 2011.

### **Carte scolaire – rentrée de 2006/2007**

*Rapporteur : Mme BERNASZUK*

Comme chaque année le Conseil Municipal a émis un avis sur la carte scolaire de la rentrée 2006 et les propositions formulées par l'Inspection d'Académie. Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de l'Inspection d'Académie d'ouverture définitive d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire des Huants pour la rentrée prochaine. Par ailleurs instruit par les enseignements du passé, il a demandé que soient pris en compte les fluctuations régulières d'effectifs rencontrées par le groupe scolaire de Beaupré ainsi que l'accueil des enfants de 2 ans et émis un avis défavorable à la fermeture révisable d'une classe à l'école élémentaire et d'une classe à l'école maternelle au groupe scolaire de Beaupré.

### **Salle pour sports de raquettes – désignation du bureau SPS (Sécurité et Protection de la Santé)**

*Rapporteur : M. QUERREC*

Les travaux de construction d'une salle pour sports de raquettes devant faire l'objet d'une mission de coordination sécurité et protection de la santé, le Conseil Municipal a décidé de confier ladite mission à la société RM2G Ile de France.

### **Informations**

Une sportive Othissoise s'est brillamment distinguée : Anne-Laure POLI a obtenu la 3<sup>ème</sup> place au Championnat de France 1<sup>ère</sup> Division de Judo et participera le 12 février prochain au Tournoi Super A de la Ville de Paris.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**mercredi 1<sup>er</sup> mars 2006**